



DEMANDE DE LOCATION VERRES REUTILISABLES



Commune de Saint-Blaise
Grand'Rue 35
2072 Saint-Blaise

Tél. 032 886 49 50
Mail commune.saint-blaise@ne.ch
Site www.saint-blaise.ch

Manifestation
Adresse de la manifestation
Nombre de participants
Période
Nom de l'organisateur
Adresse / Rue et no
No postal / localité
Nos de tél. / portable
Courriel
Adresse de facturation
Sur place :
Nom du responsable
Nos de tél. / portable

	Nombre	Prix par unité	Total
<input type="checkbox"/> Verres de 30 cl (max. 300*)	CHF 0.16
<input type="checkbox"/> Verres de 10 cl (max. 300*)	CHF 0.16
		Total intermédiaire
		Malus (à définir)**
		Total à payer	<u>.....</u>

Montant à payer après le retour des verres. Le tarif ci-dessus ne comprend pas les verres endommagés, vendus ou perdus (facturés CHF 2.00/pièce).

- Veuillez contacter l'administration communale durant les heures d'ouverture au 032 886 49 50 pour la mise à disposition des verres.
- Le retour est à organiser par le responsable de la manifestation.
- L'organisateur est tenu de rendre la totalité du matériel loué dans les 2 jours ouvrables suivant la manifestation. Passé ce délai, l'entier du matériel sera considéré comme perdu et facturé à ce dernier.
- Les utilisateurs sont tenus de **rendre le matériel à l'administration communale durant les heures d'ouverture.**
- Les dégâts constatés seront facturés selon le tarif mentionné ci-dessus.
- Dans tous les cas, une demande d'autorisation officielle de manifestation doit être adressée séparément à la Commune de Saint-Blaise, ainsi qu'au SCAV.
- **Les verres ne sont pas adaptés aux boissons alcoolisées anisées (absinthe, pastis, etc.).**

*Selon disponibilité

Lieu et date Saint-Blaise, le

Signature des demandeurs l'administrateur communal

Livraison

Date et lieu de prise du matériel :
à Mme / M.
Etat du matériel en ordre défectueux
Signature du preneur

Retour

****Malus après retour (à remplir par l'administration)**

Nombre de verres endommagés, vendus ou perdus (2.-/pièce) :